

Brevets—Loi

comme l'Irlande et Porto Rico, accordent des avantages fiscaux appréciables et des subventions d'encouragement avec droit d'entrée sur ce chapitre. Allons-nous devoir livrer concurrence à ces pays pour faire effectuer la recherche et le développement chez nous? En pareil cas, les grosses légumes s'empresseront de dire: «Vous avez supprimé la Loi sur les brevets, fort bien, mais nous avons reçu une offre intéressante des Irlandais, ils nous ont proposé d'aller construire nos installations dans leur pays». Comment allons-nous compenser ce genre de subventions? Devrons-nous, encore une fois, nous soumettre à ce chantage industriel?

Tout cet appui massif qui profitera au Canada, aux dires du ministre, sera assujéti à de nouvelles conditions fort intéressantes. Je rappelle qu'en matière d'investissements nous assisterons à une forme de concurrence qui n'existait pas au Canada. Nous sommes non seulement en train de nuire gravement à l'expansion des industries vraiment canadiennes, mais nous n'en tirerons aucun avantage concurrentiel particulier pour les multinationales. C'est dire, par conséquent, que les espoirs suscités en matière de nouveaux emplois et d'investissements prêtent sérieusement à caution.

En dernier recours, nous devons nous en remettre aux éléments de preuve dont nous disposons. Dans un procès, les arguments avancés par le ministre de la Consommation et des Corporations ne feraient pas le poids devant ces éléments de preuve. Le ministre a oublié un élément fondamental et c'est que, depuis 1969, de tous les pays industrialisés, c'est le Canada qui offre les meilleurs prix pour les médicaments. C'est indéniable, et pour les malades confrontés à la hausse des frais médicaux, cela signifiait que le Canada prenait la tête du peloton dans un domaine bien déterminé. En fait, notre système était étudié par de nombreux autres pays qui songeaient à l'adopter.

Les coûts de cette mesure législative se situent quelque part entre les 200 millions de dollars calculés par M. Eastman et les quelque 600 millions avancés hier par les fabricants de médicaments non brevetés. En termes très simples, les lettres que je reçois de mes électeurs reflètent bien la situation. Par exemple, une femme âgée qui paie entre 40 \$ et 50 \$ par mois pour ses médicaments prescrits m'a exposé son cas. Le projet de loi pourrait faire passer le prix de ces médicaments à 60 \$ ou 70 \$. Dans la vie d'une personne qui dispose d'une pension de retraite fixe comme seule source de revenu, des frais additionnels de 10 \$ ou 20 \$ par mois font une grande différence et constituent une grande source d'angoisse.

L'argument captieux que le ministre de la Consommation et des Corporations a invoqué en désespoir de cause est qu'en faisant état des inquiétudes des Canadiens à la Chambre des communes, nous suscitions des craintes au sein de la population. Cette mesure législative n'est pas la nôtre. Ce n'est pas nous qui avons saisi la Chambre de ce projet de loi. Si des centaines de milliers de Canadiens ont raison d'avoir peur et d'être angoissés parce que leurs factures de produits médicaux et de médicaments d'ordonnance vont augmenter, la responsabilité en revient directement à un gouvernement qui a pris une décision qui n'avait rien à voir avec la question de la santé et des soins médicaux et tout à voir avec son obsession aveugle à l'égard du grand projet d'accord de libre-échange avec les États-Unis.

On est prêt à tout sacrifier pour conclure un marché avant la fin de 1987. Plus rien n'existe que le projet chimérique du premier ministre de remplir un mandat historique. Ce sont les personnes qui devront acheter des médicaments d'ordonnance qui vont en faire les frais, alors qu'elles sont les moins en mesure d'absorber pareil fardeau. C'est là la vraie raison pour laquelle nous débattons de ce projet de loi, la raison pour laquelle le gouvernement l'a présenté.

Le gouvernement a subi les pressions les plus excessives et les plus incroyables de la part du gouvernement de M. Reagan et des principales multinationales pharmaceutiques qui ont exercé des pressions tant économiques que politiques pour faire modifier la loi, et le gouvernement a cédé. Il a capitulé. Cela n'est nullement étonnant, car le gouvernement ne fait que cela depuis 1984. Sur une question aussi essentielle au bien-être et à la qualité de la vie de tant de Canadiens, le gouvernement aurait certes pu dire non et résister dans ce cas-ci à ce genre de pressions, mais non. Par conséquent, la vaste majorité gouvernementale va essayer de faire approuver ce projet de loi sans tenir compte de l'opposition. Il en résultera des emplois discutables, à peu près aucune activité de recherche et de développement et beaucoup plus de douleurs et de souffrances parmi les Canadiens ordinaires.

M. Manly: Monsieur le Président, je suis très heureux que le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) ait pris position dans cette affaire et qu'il s'oppose aux changements proposés à la Loi sur les brevets. Je voudrais cependant lui demander ce que faisait le parti libéral en 1983 quand le député de Papineau (M. Ouellet), qui était alors ministre de la Consommation et des Corporations, a nommé Martin O'Connell, ancien ministre et expert-conseil pour une société multinationale de produits pharmaceutiques, pour diriger une étude à ce sujet. M. O'Connell a présenté un rapport qui recommandait une mesure assez semblable à celle que le gouvernement conservateur présente aujourd'hui. Pourquoi le gouvernement libéral proposait-il quelque chose de semblable en 1983?

M. Axworthy: Monsieur le Président, je serais ravi . . .

M. Benjamin: Essayez de vous en sortir.

M. Axworthy: Je le ferai. Je voudrais d'abord rappeler au député ce qui s'est vraiment passé à ce sujet. En 1969, j'avais le privilège d'être l'adjoint exécutif du ministre de la Consommation et des Corporations d'alors, en l'occurrence de celui qui est maintenant chef de l'opposition officielle (M. Turner). C'est lui qui a été à l'origine des dispositions relatives à l'obtention obligatoire de licences pour le Canada. C'est le chef de l'opposition actuel qui a préparé la mesure législative à cet égard et je considère que cela a été l'un des plus beaux moments de ma carrière politique.

En 1983, le ministre de la Consommation et des Corporations d'alors avait dit que nous voulions examiner la façon d'appliquer le système de licences obligatoires, ce qui était tout à fait raisonnable selon moi puisque ce système existait depuis plus de 15 ans. Le rapport présenté à ce sujet mentionnait trois possibilités. Il recommandait soit l'adoption d'une nouvelle mesure législative, soit quelques révisions aux dispositions sur l'obtention obligatoire de licences, soit un changement au système de redevances. Ce que j'ai moi-même constaté à titre de ministériel à l'époque, c'est que le Cabinet n'était d'accord